



Projet d'établissement

IME du Banc Vert

2018-2023



85 rue Jean Zay, 59 640 Dunkerque
Tel : 03 28 58 79 59 – Fax : 03 28 58 79 50

Email : imebancvert@papillonsblancs-dunkerque.fr

Dernière actualisation : Décembre 2018

Sommaire

Préambule

1. Présentation	6
1.1. L'organisme gestionnaire : les papillons blancs de Dunkerque	6
1.1.1. Les missions de l'association.....	6
1.1.2. Les valeurs associatives	7
1.2. L'institut Médico-Educatif du Banc Vert	9
1.2.1. Quelques repères sur le cadre réglementaire	9
1.2.2. La situation géographique	11
1.2.3. Le fonctionnement de l'IME	12
1.2.4. Le financement	13
2. La qualité de l'accompagnement et la promotion de la bientraitance	14
2.1. Le référencement des bonnes pratiques	14
2.2. La bientraitance.....	15
2.3. La prévention de la maltraitance	16
2.4. L'amélioration continue	16
3. Les enfants accueillis.....	17
3.1. L'âge des enfants.....	17
3.2. Le domicile des enfants.....	18
3.3. « Les profils » des enfants	19
4. La mise en œuvre de l'accompagnement	21
4.1. L'admission	21
4.1.1. Un premier contact avec la famille	21
4.1.2. Une phase d'évaluation	21
4.1.3. L'admission, la non admission	22
4.1.4. L'accueil	23
4.2. Le projet d'accompagnement	23
4.2.1. L'accompagnement au quotidien	25
4.2.2. L'accompagnement à l'internat	28
4.2.3. La Petite Maison	29
4.2.4. L'Unité d'Enseignement.....	30
4.2.5. Les soins et la rééducation.....	31
4.2.6. Le service social	33
4.2.7. Les services supports	33
4.3. La poursuite du parcours de l'enfant : l'orientation	34
4.4. Le pilotage d'une équipe transdisciplinaire	35

5. La participation des enfants et des familles	36
5.1. Un lien permanent avec les familles	36
5.2. La réunion « projet de groupe » parents professionnels	36
5.3. Les « Cafés Parents »	37
5.4. Les groupes d'expression menés par la psychologue et l'éducatrice	37
5.5. Le Conseil de Vie Sociale	38
5.6. Le Comité de parents	38
5.7. La mise en place d'une fiche d'expression	39
6. Le travail en partenariat et en réseau	39
6.1. LA MDPH	39
6.2. L'EN : L'enseignant référent	39
6.3. La COI Enfance	40
6.4. L'EDAP	40
6.5. Le réseau neurodeV	40
6.6. Les services sociaux	41
6.7. Les services de la mairie	41
6.8. L'IME du banc Vert et les innovations technologiques	42
7. L'IME du banc Vert tourné vers l'avenir	42
7.1. Garantir un projet personnalisé basé sur l'autodétermination de l'enfant	43
7.2. Favoriser l'inclusion des enfants dans un parcours de scolarisation	44
7.3. Faciliter et sécuriser le parcours du jeune vers l'adolescence	45
7.4. Développer l'accompagnement à domicile dans une dynamique de projet « IME hors les murs »	46
7.5. Accueillir les enfants plus jeunes présentant des troubles du spectre autistique, et/ou en situation de multi handicap	46

[Conclusion](#)

[Glossaire](#)

[Annexes](#)

Avis du service DAPH : Janvier 2018

Avis du comité d'entreprise : Février 2016

Validation du Conseil d'administration : Février 2016/ Décembre 2018

Préambule

Le projet d'établissement est un repère pour les enfants, les parents, les professionnels et l'ensemble de nos partenaires. Il reflète le projet d'accompagnement actuel et les perspectives à venir. Il s'appuie sur le projet associatif global de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque.

Le projet d'établissement a été élaboré sur un mode participatif. Les membres du conseil de vie sociale ainsi que les professionnels de l'IME y ont été associés. Le projet d'établissement a été soumis pour avis au service DAPH, au comité d'entreprise et au conseil d'administration. Il a une durée de validité de cinq ans.

Sur le plan méthodologique, R. Dumont¹ a guidé et soutenu l'ensemble des questionnements et des réflexions dans un cadre logique interrogeant les finalités, les objectifs, les moyens et leurs évaluations.

Le projet d'établissement s'appuie sur le processus d'amélioration continue, issu des évaluations internes et externes qui se décline et se repère au fil du projet sous la forme suivante :

- 🌈 Signifie une action à visée d'amélioration continue inscrite au plan d'actions de l'IME. Les actions en cours se déclineront donc au fil du projet d'établissement.

Il tient compte des recommandations de l'ANESM² et intègre le cadre des politiques publiques : schémas régionaux ou départementaux et plans nationaux qui prévoient et suscitent les évolutions nécessaires de l'offre des établissements et services médico-sociaux.

Pour l'IME, les évolutions à prendre en compte visent : l'accès à la santé³, l'accompagnement des personnes autistes⁴, l'inclusion scolaire⁵, la continuité des parcours à chaque étape de la vie et l'amélioration des systèmes d'informations⁶.

Ce projet d'établissement est transmis aux familles et consultable en ligne sur le site des Papillons Blancs de Dunkerque⁷. Il est également communiqué à l'ensemble de nos partenaires, à savoir : l'Education Nationale, le CAMSP-CMPP, l'EPSM, l'unité territoriale, ...

¹ R. DUMONT, directeur retraité de l'institut régional des travailleurs sociaux de LOOS

² L'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

³ Rapport de Pascal Jacob sur l'accès aux soins des personnes handicapées, Conférence Nationale du Handicap Décembre 2014.

⁴ Troisième Plan Autisme : social-sante.gouv.fr/.../presentation-du-3eme-plan-autisme-2013-2017

⁵ Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale, Nord Pas de Calais (SROMS) 2012 2016, Conférence Nationale du Handicap Décembre 2014.

⁶ SROMS, Nord Pas de Calais.

⁷ <http://www.papillonsblancs-dunkerque.fr>

Les besoins des enfants, des familles et du territoire sont en perpétuelle évolution avec l'ambition d'une société plus inclusive. Ce projet d'établissement se veut donc dynamique, affichant une volonté d'adaptation des réponses apportées. A ce titre, une commission réunissant enfants, parents, professionnels et partenaires sera organisée en début d'année scolaire afin d'actualiser ce projet.

1. Présentation

1.1. L'organisme gestionnaire : les papillons blancs de Dunkerque

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque a été créée en 1961 par un groupe de parents et est régie par la loi de 1901. L'association gère 27 établissements et services. Elle est organisée en 3 secteurs :

- Habitat et vie sociale
- Travail adapté
- Enfance

Le secteur enfance regroupe un Service de soins et d'éducation spécialisés (SESSAD) et 4 Instituts Médico-Educatifs (IME) dont l'IME du Banc Vert.

Un administrateur référent est nommé pour chaque établissement et ou service. Il assure le lien avec le Conseil d'Administration et est un interlocuteur privilégié pour les familles et un médiateur entre les parents et les professionnels.

1.1.1. Les missions de l'association

Les missions de l'association sont de :

- Proposer un accompagnement adapté aux personnes porteuses de déficience intellectuelle tout au long de leur vie
- Préserver les liens familiaux pour les personnes accompagnées
- Apporter conseil et soutien aux familles
- Rechercher des formes d'interventions innovantes

1.1.2. Les valeurs associatives

Le « **vivre ensemble** » est la conviction essentielle du projet associatif. Elle prend place dans une perspective contractuelle qui engage l'association, ses acteurs et ses différents partenaires. Elle implique la notion de compétences partagées⁸.

Pour les membres de l'Association, la personne prévaut sur la déficience et ne peut être qualifiée par le seul statut de « handicapé ». La dignité est un état permanent qui mérite toute l'attention de l'entourage de la personne et des tiers intervenant à ses côtés.

L'accompagnement vient soutenir la personne dans son projet de vie, l'aider à exprimer et traduire ses volontés et attentes, en lien avec sa famille et en relation avec ses réseaux relationnels et sociaux. L'inclusion représente la finalité.

Le projet associatif comporte quatre grandes orientations : action familiale et militantisme, la personne : auteur et acteur, la santé-prévention et l'accès aux soins, l'organisation innovante.

⁸ *Projet associatif global, Les Papillons blancs de Dunkerque, Juin 2009*

L'ASSOCIATION



M. Bernard WERQUIN—Président de l'Association



M. Pierre SPILLIAERT—
Trésorier Administrateur référent de
l'IME du Banc Vert



INFORMATIONS

- Monsieur Dominique WIART—Directeur Général
- Madame Virginie COPPOLA — Directrice de l'Accompagnement de la Personne Handicapée
- Parc de l'Activité de l'Etoile Rue Galilée 59760 GRANDE SYNTHÉ
- Tél. 03 28 61 78 83
- www.papillonsblancs-dunkerque.fr

1.2. L'institut Médico-Educatif du Banc Vert

1.2.1. Quelques repères sur le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire trouve ses origines dans les années 1950 avec les décrets du 20 Août 1946 puis du 9 Mars 1956, qui organisent le conventionnement entre les pouvoirs publics et les établissements médico éducatifs ou leurs associations gestionnaires.

Les annexes XXIV du décret de 1956 renouvelées successivement en 1988 et 1989 ont cadrées les différents établissements en définissant le type d'enfants handicapés qui y sont accueillis. S'y associent la loi du 30/06/1975 en faveur des personnes handicapées et la loi 10/07/1989 d'orientation sur l'Education qui privilégie l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire et plus précisément, par l'article 4, la scolarisation des enfants : « Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, **une éducation spéciale**, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux (...) ».

A l'origine, en 1973, l'établissement est autorisé à accueillir 30 enfants en internat et 40 en semi internat de 5 à 16 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne ou profonde.

En 1993, l'agrément évolue au bénéfice de 75 places pour des enfants âgés de 5 à 14 ans et 12 places pour de enfants polyhandicapés âgés de 3 à 12 ans : Le Petit Navire.

En 2002, un dispositif d'accompagnement pour 24 enfants présentant des troubles autistiques est créé : La Petite Maison. L'effectif de l'IME est alors réduit à 65 places.

La loi de 2 janvier 2002 renouvelle la loi de 30 Juin 1975. Elle a pour vocation de garantir les droits et les libertés des usagers avec la mise en place du projet d'établissement, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, du contrat de séjour, de la charte des droits et des libertés ainsi que du Conseil de Vie Sociale. Toutes les formes **d'expression et de participation des enfants** et des familles sont dorénavant au centre du projet d'accompagnement. A ce titre, l'ensemble des documents relatifs à l'accompagnement sont aujourd'hui accessibles et compréhensibles par tous dans l'objectif de favoriser pleinement l'implication de l'enfant dans son projet.

La loi du 11 Février 2005 dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » exprime les principales évolutions au regard du handicap. Le concept d'intégration est remplacé par celui de **l'inclusion**, celui de la personne handicapée par la

personne en situation du handicap avec une nouvelle définition du handicap : « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans ses dimensions cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le principe général sur lequel s'appuie la loi est **la non-discrimination**. La personne a droit à la compensation de son handicap quelle que soit l'origine et la nature de la déficience par la prestation de compensation afin de lui permettre **l'accessibilité à la vie sociale et à la citoyenneté**. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) définit les modalités de mise en œuvre du projet de vie exprimé par la personne.

L'IME s'inscrit donc aujourd'hui dans le parcours de vie de l'enfant comme un temps nécessaire pour lui permettre de poursuivre le développement de ses potentialités dans le respect de ses besoins spécifiques afin de l'aider à accéder à ses « souhaits et perspectives de vie d'un adulte en devenir ».

L'arrêté du 2 avril 2009 quant à lui innove en ce qui concerne la collaboration entre les unités d'enseignement et les écoles ou collèges voisins. Il est à mettre en lien avec le décret du 2 avril 2009 dont l'objet est de **promouvoir la coopération entre les établissements et services médico-sociaux, et établissements scolaires** en vue de favoriser la scolarisation des enfants accueillis dans les établissements. En ce sens, l'IME a mis en place une classe externée en septembre 2017 en collaboration avec la mairie de Dunkerque et l'école primaire Trystram de Petite-Synthe.

En 2017, conformément à l'article 313-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), l'Agence Régionale de Santé a renouvelé l'autorisation⁹ de l'IME du Banc Vert pour quinze ans selon l'agrément suivant :

La capacité totale de l'IME du « Banc Vert » est de 77 places, réparties de la manière suivante :

- *41 places pour des enfants âgés de 5 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés*
- *24 places pour enfants âgés de 5 à 14 ans présentant des troubles du spectre autistique.*
- *12 places pour enfants âgés de 3 à 12 ans présentant un polyhandicap en semi-internat.*

Pour les enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle ou troubles du spectre autistique, la répartition des places internat et semi-internat se fait en fonction de leurs besoins, soit :

- *44 places de semi-internat*

⁹ Annexe I

- 21 places d'internat.

Cette capacité est répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux :

N° FINESS juridique : 590800215

N° FINESS géographique : 590784161

1.2.2. La situation géographique

Les bâtiments de l'IME ont été construits à l'initiative de l'association en 1972 pour une ouverture en 1973. L'Institut Médico-Educatif du Banc Vert se situe en zone urbaine de la ville de Dunkerque, dans le quartier de Petite Synthe au :

85 rue Jean Zay

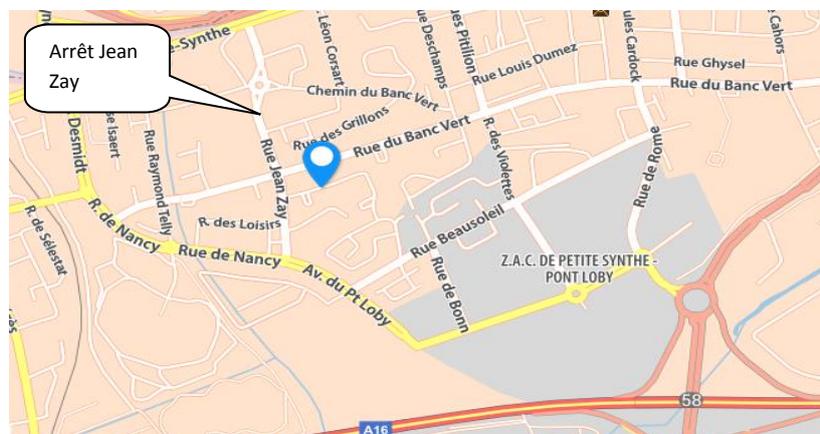
59640 Dunkerque

L'établissement est facilement accessible par les transports en commun : à 10 min de la gare de Dunkerque en bus de ville, C1, arrêt Jean Zay.

En voiture : par la A16, en provenance de la Belgique ou de Calais, prendre les sorties 58, direction Dunkerque - Petite-Synthe.

Des panneaux signalétiques sur la voirie sont en demande afin d'identifier clairement les accès à l'IME.

Améliorer le repérage de l'établissement dans son environnement¹⁰



¹⁰ Plan d'actions de l'établissement

1.2.3. Le fonctionnement de l'IME

- *Le calendrier d'ouverture*

L'établissement fonctionne en semi- internat et internat sur la base de 210 jours d'ouverture (par année civile). Le calendrier d'ouverture suit en partie le rythme de l'Education Nationale afin de préserver les liens de fratrie. En juillet et Août, les enfants bénéficient de quatre semaines de vacances préférentiellement en Août. Le calendrier fait l'objet d'une présentation aux instances représentatives du personnel et au Conseil de la Vie Sociale.

Le Petit Navire accueille les enfants exclusivement en semi-internat, 215 jours par année afin d'assurer la continuité de soins.

- *Les horaires*

L'accueil des enfants à l'IME débute le matin à partir de 8h45. Les enfants bénéficiant du dispositif de classe externée sont accueillis par l'équipe éducative à l'école Trystram à partir de 8.15.

Les horaires de fonctionnement de l'IME sont de :

- 10h30 à 16h30 le lundi.

- 9h00 à 16h30 le mardi et le jeudi

- 9h00 à 16h00 le vendredi

- 9h00 à 13h00 le mercredi.

L'accueil à l'internat est proposé en semaine aux enfants de l'IME du Banc Vert et de Rosendaël du lundi 16h00 au vendredi 9h00. Les jeunes sont accueillis de deux à quatre nuitées par semaine selon les projets personnalisés.

La présence des enfants est obligatoire, pendant les jours d'ouverture de l'IME, sauf raisons médicales ou exceptionnelles justifiées.

- *Les repas*

Chaque jour, les repas sont préparés par l'équipe de cuisine sous la responsabilité d'un chef-cuisinier. Les enfants prennent le repas du midi au réfectoire. Les repas du soir peuvent être servis au réfectoire ou proposés en salle de vie de l'internat où est pris chaque matin le petit déjeuner. Les enfants du Petit Navire déjeunent dans l'espace repas dédié.

Les régimes spécifiques en lien avec une prescription médicale sont respectés et sont préparés par la maîtresse de maison du Petit Navire. Le moment des repas est un temps collectif fort de la journée et exige un encadrement important. Elle nécessite la présence des éducateurs et du personnel paramédical qui assurent à tour de rôle une fonction éducative et thérapeutique. Les enfants présentant des troubles majeurs de l'alimentation sont guidés individuellement dans un espace réservé : *le petit réfectoire*.

Chaque trimestre, une commission « menu » se réunit. Elle est constituée du cuisinier et d'un membre de l'équipe de direction. Ce dernier aura au préalable recolté auprès des enfants et des professionnels leurs avis sur les plats proposés, les quantités, ... et transmet leur satisfaction ou insatisfaction et leur souhait.

Un cahier est à la disposition de tous au réfectoire où l'enfant peut s'exprimer sur les repas. Nous restons vigilants à améliorer en permanence les repas.

- 🌈 Effectuer chaque année une enquête de satisfaction du service restauration auprès des enfants

- *Les transports*

L'établissement met en place un système de transport dont le financement est inclus dans la dotation de l'établissement. Suivant le lieu du domicile et selon la situation, les familles peuvent être amenées à assurer le transport ou venir jusqu'à un point de ramassage. Les circuits sont organisés à chaque rentrée avec les IME du secteur enfance. Ils sont assurés par des chauffeurs des IME ou par des prestataires. Certains transports bénéficient d'un accompagnateur selon les situations particulières des enfants (le grand bus, les transports Petit Navire) afin d'assurer leur sécurité. A chaque rentrée scolaire, les circuits sont donc étudiés et adaptés avec pour objectifs :

- 🌈 Optimiser les transports afin de répondre aux spécificités des enfants
- 🌈 Réduire les temps de transport

1.2.4. Le financement

La prise en charge des coûts d'accompagnement des enfants et de fonctionnement est assurée à 100% par les Caisses d'Assurance Maladie des personnes accompagnées. Le Budget de l'IME est attribué par dotation globale allouée par l'Agence Régionale de Santé, l'ARS.

L'Association des Papillons Blancs de Dunkerque a signé avec l'ARS, un second Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période de 2014 à 2018. Ce CPOM définit les actions que l'Association s'engage à mettre en œuvre sur cette période visant à **l'amélioration continue de l'accompagnement des personnes** par une évolution permanente des projets d'établissement en fonction des besoins des enfants et de l'offre d'accompagnement sur le territoire.

Les actions se déclinent en orientations stratégiques :

- Développer l'accompagnement des personnes autistes
- Développer la participation des personnes, améliorer la communication
- Développer l'accompagnement du handicap psychique
- Favoriser la fluidité des parcours
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins

2. La qualité de l'accompagnement et la promotion de la bientraitance

2.1. Le référencement des bonnes pratiques

L'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des services et établissements Sociaux et Médico-Sociaux élabore des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles au bénéfice du secteur social et médico-social.

Parmi les nombreuses recommandations publiées, celles qui guident plus spécifiquement le quotidien de l'IME sont :

- La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance
- L'ouverture sur et à l'environnement
- L'accompagnement à la santé
- Le projet d'établissement ou de service
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- L'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre autistique

2.2. La bientraitance

La bientraitance est une préoccupation permanente et transversale dans l'accompagnement des personnes et constitue un engagement de chaque professionnel en lien direct avec les valeurs associatives.

L'ensemble de l'équipe de l'IME a été sensibilisé à ce concept par le biais d'une formation mise en œuvre au niveau associatif « vers une culture de la bientraitance ».

La bientraitance est « une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou service. Elle vise à promouvoir le bien-être des enfants et des adolescents en gardant à l'esprit le risque de maltraitance... La posture professionnelle de bientraitance est une manière d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus... ».

Au quotidien, la bientraitance se traduit par des faits :

- La personne accompagnée est l'auteur et l'acteur de son projet de vie et implicitement de son projet personnalisé dans une approche constructive en valorisant sa participation par la mise en œuvre de moyens d'expression.

Les actions portées par l'équipe prennent en compte les difficultés et valorisent les compétences. Elles s'organisent autour de différents items majeurs : l'autonomie, la communication, les apprentissages cognitifs, le bien-être et les adaptations sociales. L'objectif recherché étant de développer l'inclusion sociale.

Nos pratiques de la bientraitance se concrétisent au travers d'actions qui :

- Visent à proposer des objectifs ciblés, cohérents, mesurés et atteignables
- Privilégient le bien-être de l'enfant
- Respectent les rythmes de chaque enfant
- Préservent sa sécurité
- Favorisent l'ouverture institutionnelle
- Renforcent la collaboration avec les familles
- Aident l'enfant à être autonome
- Responsabilisent l'enfant

2.3. La prévention de la maltraitance

« La maltraitance est un acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière, tout acte ou omission qui a pour effet de porter gravement atteinte que ce soit de manière volontaire ou involontaire, aux droits fondamentaux, aux libertés civiles, à l'intégrité sexuelle, à la dignité ou au bien être en général d'une personne vulnérable, y compris les relations sexuelles ou les opérations financières auxquelles elle ne consent ou ne peut consentir valablement, ou qui visent délibérément à l'exploiter » .

La prévention, le signalement et le traitement des situations de maltraitance engagent une démarche structurée par une directive associative. L'ensemble des professionnels est informé de cette démarche et les documents s'y référant sont transmis. Chaque situation préoccupante fait l'objet d'une analyse par les membres de la cellule d'évaluation afin de mettre en œuvre les actions adéquates à la situation : signalement éventuel auprès des autorités compétentes.

Une réflexion continue est menée dans un objectif de repérage et de prévention des situations complexes dans le cadre de bonnes pratiques au quotidien. La bientraitance est l'affaire de tous.

Les numéros d'appel nationaux 3977 : Lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou handicapées et 119 : Allô, enfance en danger sont affichés en évidence sur le tableau principal dans le hall d'accueil de l'IME.

2.4. L'amélioration continue

L'amélioration continue vise à mobiliser et impliquer l'ensemble des professionnels de l'IME afin qu'ils puissent se saisir de l'évolution du secteur médico-social, des attendus et des enjeux liés à l'évolution des projets. Elle est animée par un correspondant qualité. L'ensemble de l'organisation et du management de l'établissement s'appuie sur les logiques de processus tandis que chaque processus de l'établissement est porté par un pilote. La direction est engagée, soutient la démarche qualité et consolide cette démarche par une lettre d'engagement.

L'association, donc l'établissement, dispose d'un logiciel « FUSION » permettant un suivi et une priorisation des plans d'actions¹¹. Une cartographie des processus est annexée au projet. (Annexe II)¹²

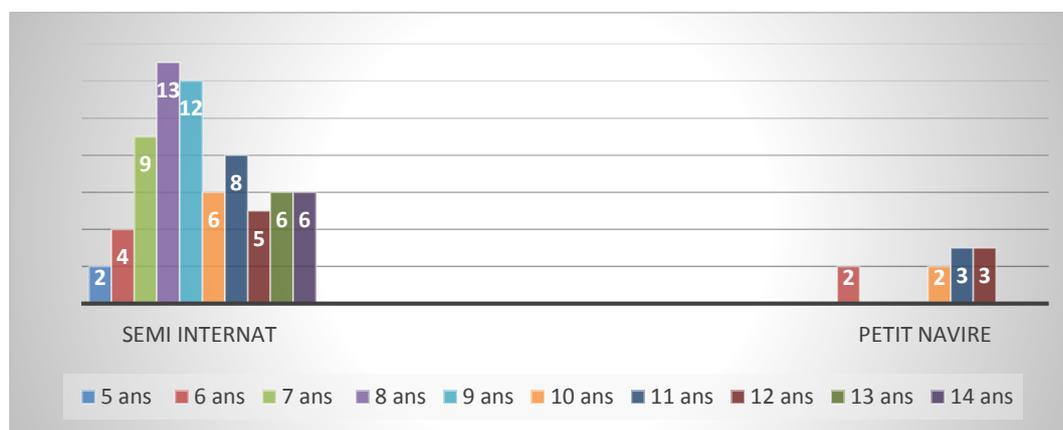
Des temps d'échanges et de travail sont formalisés au travers d'un planning établi annuellement et ajusté aux besoins. Les professionnels de l'équipe multidisciplinaire sont impliqués et participent à l'ensemble de la démarche réflexive de la politique qualité de l'établissement.

3. Les enfants accueillis¹³

3.1. L'âge des enfants

Au regard du temps d'attente pour une admission à l'IME de 18 à 24 mois. A l'admission, l'âge moyen est de 7 ans et 6 mois.

L'âge moyen des enfants de l'IME est 9 ans et 5 mois. Les enfants sont accompagnés à l'IME en moyenne pour 5 années à l'exception des jeunes du Petit Navire où la durée est d'environ 10 ans.



L'orientation en IME est proposée pour la majorité par nos partenaires de la petite enfance sur le territoire, à savoir :

¹¹ Annexe III

¹² Annexe II

¹³ Données issues du rapport d'activités de 2016

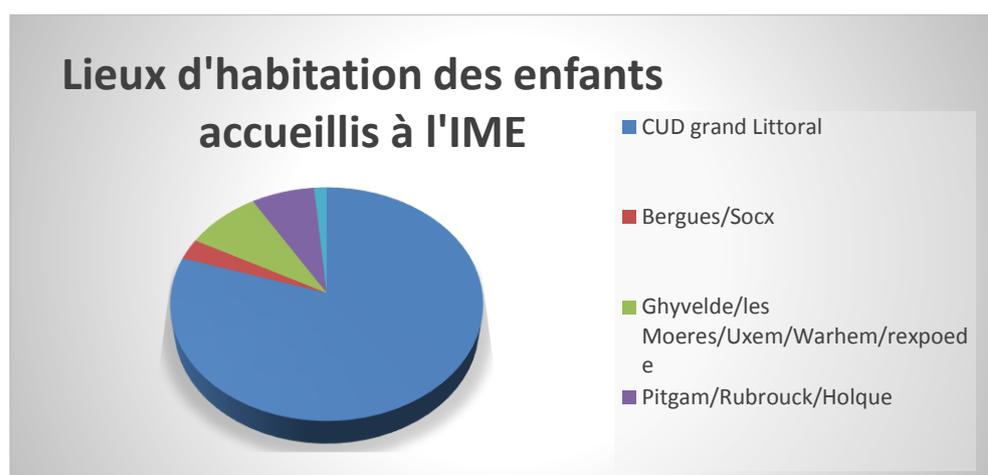
- L'Education Nationale, lors des réunions des équipes de suivi de scolarisation (ESS) en grande section de maternelle et en CP/CE1 (cycle 2) où le développement des potentialités des enfants nécessite un accompagnement partagé avec l'IME.
- L'EPSM, Etablissement Public de Santé Mentale, en continuité d'une prise en charge de l'hôpital de jour : Le Petit Prince pour les plus jeunes et des CMP, Centre Médico-Psychologique.
- Le CAMSP centre d'action médico-sociale précoce, l'IEM institut d'éducation motrice VANCAUWENBERGHE, les SESSAD service d'éducation spéciale à domicile, ...

Certains enfants ayant suivi une scolarité en milieu ordinaire sont orientés à l'IME dans un premier temps avec une préconisation de scolarité partagée. C'est dans ce sens que nous développons des partenariats avec différentes écoles du territoire en préservant la scolarité de l'enfant dans son école de secteur. La répartition des temps d'accompagnement IME et école s'ajuste selon l'évolution du jeune.

Il est à noter une nette augmentation des demandes pour le semi internat lors de ces 2 dernières années, ce qui augmente considérablement les délais d'attente. Cette analyse est partagée avec nos partenaires de la petite enfance et fait l'objet d'une réflexion approfondie sur les besoins du territoire.

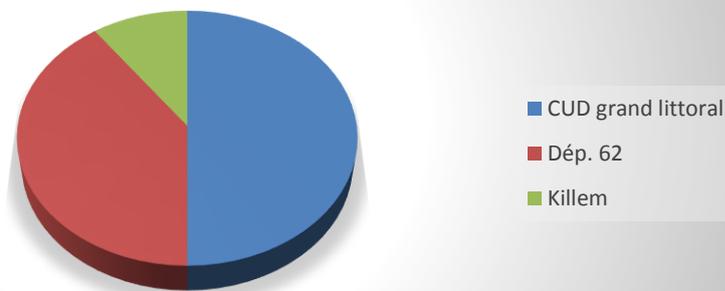
A contrario, les demandes pour la section Polyhandicap sont moindres et interrogent l'évolution du projet de l'Unité Petit Navire.

3.2. Le domicile des enfants



80% des enfants qui sont accueillis à l'IME résident sur le territoire de la CUD à proximité de la ville de Dunkerque. Nous offrons donc une réelle réponse aux besoins du territoire.

Lieux d'habitation des enfants du PetitNavire



Nous constatons que le projet du Petit Navire répond également aux besoins de familles domiciliées dans le département 62 sur les communes de Coulogne, Wavrans sur L'AA, Hames Boucres et Oye-Plage.

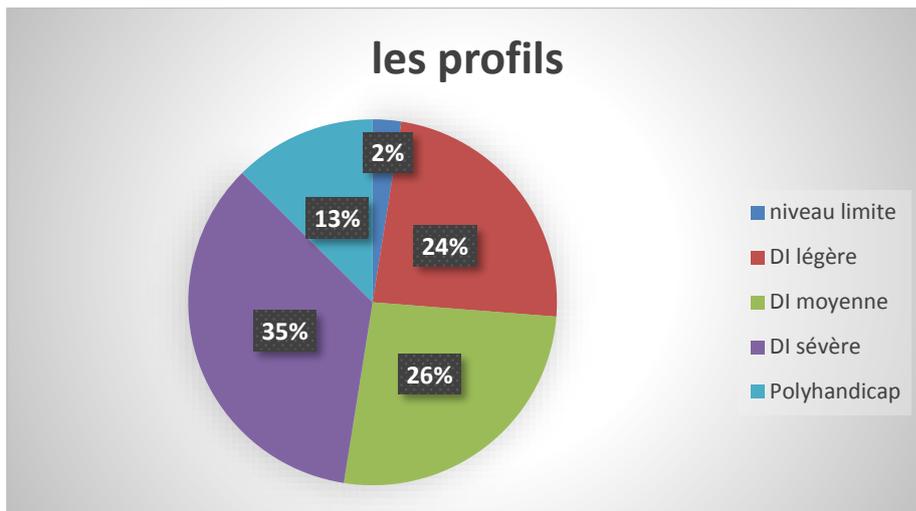
3.3. « Les profils » des enfants

Les enfants accueillis correspondent bien à l'agrément, à savoir une majorité d'enfants présentant une déficience intellectuelle moyenne ou profonde. Les jeunes avec déficience légère présentent souvent des troubles du comportement avec des difficultés de socialisation nécessitant un accompagnement médico-social associé à une scolarité partagée.

En septembre 2017, 26 enfants bénéficient d'un suivi par l'équipe du **pôle autisme** dont 22 enfants sont diagnostiqués TSA¹⁴. Les temps d'accompagnement sont proposés par $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ journée. Ils sont variables selon les difficultés des enfants.

Les interventions de l'équipe du pôle autisme sur les temps d'internat se multiplient dans le cadre du travail de l'autonomie des enfants dans les actes de la vie quotidienne.

¹⁴ TSA. Troubles du Spectre Autistique



A la déficience intellectuelle sont associés des troubles :

- De l'anxiété qui pour la plupart des enfants, est lié à leur histoire personnelle. Il nécessite une psychothérapie ou un suivi psychologique en complément de l'accompagnement éducatif. Les troubles de l'anxiété engendrent dans la majorité des cas, des troubles :
- De l'attention
- Du comportement.

Nous retrouvons ensuite des troubles :

- De l'alimentation
- Du contrôle sphinctérien

S'associent également des problématiques médicales (épilepsie, maladie métabolique, dégénératives) et des troubles de la personnalité (individus étranges ou originaux, individus craintifs). Ces troubles se retrouvent proportionnellement à la déficience intellectuelle.

Les enfants accompagnés par l'équipe du Petit Navire présentent un polyhandicap (déficiences intellectuelle et motrice sévères) avec encoprésie/énurésie, des troubles de la conduite alimentaire, de la communication et des difficultés au niveau de l'humeur, de l'attachement et de l'anxiété.

Force est de constater que les profils des enfants accueillis évoluent ces dernières années. Les demandes sont pour des enfants plus jeunes (de 3 à 4 ans sans solution d'accompagnement) et présentant des troubles autistiques et du comportement rendant impossible une socialisation dans les structures de droit commun sans un étayage sanitaire ou médico-social.

L'expertise de l'équipe de l'IME du Banc Vert renforcée par le Pôle Autisme, le Petit Navire et l'internat permet le développement d'un accompagnement de qualité répondant à des situations

d'enfants et de familles les plus en difficulté. Cette expertise est unique et reconnue sur le territoire et amène de nombreuses demandes auxquelles il est difficile de répondre aujourd'hui en totalité.

- 🌈 Mener une réflexion permanente sur l'évolution des profils des enfants
- 🌈 Mener une évaluation du fonctionnement du pôle autisme
- 🌈 Evoluer dans nos modes d'accompagnement en réponse aux besoins nouveaux du territoire (intégrer les notions de pluri-handicap, multi-handicap et de sur-handicap).

4. La mise en œuvre de l'accompagnement

4.1. L'admission

4.1.1. Un premier contact avec la famille

Toute demande d'accueil à l'IME fait l'objet d'un entretien avec le directeur et/ou le chef de service de l'unité d'accueil. Il s'agira d'éclairer la famille sur sa demande et de faire connaissance avec l'enfant.

Concernant spécifiquement les demandes pour la section Polyhandicap, le médecin et le directeur assurent conjointement le premier rendez-vous afin d'étudier attentivement le dossier de l'enfant.

L'inscription sur la liste de demande d'admission est établie à la remise de la demande écrite de la famille accompagnée de la notification MDPH d'orientation en IME. La liste est gérée selon des critères chronologiques par le logiciel de suivi du dossier de l'enfant : *IMAGO Dossier usager*.

Toutefois, certaines situations individuelles font l'objet d'une attention particulière (rupture de parcours, situation sans solution, ...) en collaboration avec les familles, les partenaires et la direction de l'accompagnement de l'association.

4.1.2. Une phase d'évaluation

Lorsque l'admission est envisagée, l'étape de prise de connaissance de l'enfant est programmée entre la période de Janvier et Mai qui précède la rentrée.

Des rencontres préalables avec la psychologue, l'assistante sociale et le médecin associées à l'infirmière déterminent l'opportunité de proposer à l'enfant un stage de 2 à 3 jours dans un groupe de sa classe d'âge. Les objectifs sont de s'assurer que l'IME est bien l'établissement répondant aux besoins de l'enfant et d'évaluer ses potentialités afin de déterminer les bases d'un projet d'accompagnement.

Le maintien en scolarité partagée est toujours favorisé. A ce titre, une participation à l'ESS, équipe de suivi de scolarisation est demandée à l'enseignante référente afin de préparer au mieux la collaboration avec l'école.

L'admission (ou la non admission) est signifiée et motivée par le directeur sous l'avis médical et l'évaluation écrite de l'équipe suite aux journées d'accueil. En cas de non admission, des projets plus adaptés sont suggérés à la famille.

4.1.3. L'admission, la non admission

L'admission peut se faire en semi internat ou en internat de semaine de façon modulée.

Lors de la phase d'admission, nous évaluons la capacité de l'enfant à tirer profit de l'accompagnement proposé à l'IME dans les domaines principaux suivants¹⁵ :

- L'autonomie
 - ✓ Aide à la sécurité pour lui-même et pour les autres
 - ✓ Aide aux soins d'hygiène et de confort
 - ✓ Aide aux déplacements
 - ✓ Aide aux repas
- La participation sociale et le développement personnel
 - ✓ La connaissance des codes sociaux
 - ✓ Les interactions sociales avec les pairs et les professionnels
 - ✓ L'image de soi
 - ✓ L'aide à l'accès aux dispositifs de droit commun (école/sports/culture/activités...)

Les limites à l'admission sont en lien avec la sécurité.

Nous ne pouvons accueillir un enfant

- Dont les troubles particuliers sont un danger durable pour lui-même et pour les autres et dont l'accompagnement relèverait du secteur hospitalier

¹⁵ En lien avec la réforme des services et établissements accompagnant des personnes en situation de handicap qui vise à mettre en adéquation les financements aux parcours des personnes : Sérafin PH

- Dont la situation au regard de ses besoins nécessiterait un projet d'internat à temps complet (samedi et dimanche inclus)

Nous nous devons également de préserver l'équilibre du collectif et la cohérence des projets de groupe.

L'admission est prononcée par le directeur. La famille ou le représentant légal est reçu sur rendez-vous quelques jours avant la rentrée. Les différents outils de la loi 2002-02, à savoir le projet d'établissement, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement sont présentés et expliqués. Les différents documents du dossier d'inscription sont transmis et se veulent compréhensibles de tous.

- 🌈 Poursuivre l'adaptation des documents : le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement en FALC.

4.1.4. L'accueil

Selon l'âge de l'enfant, l'accueil s'effectue progressivement. Le premier jour, la famille est invitée à accompagner son enfant pour assurer un contact direct avec l'équipe. Afin de faciliter les repères, l'éducateur référent du groupe sera l'interlocuteur privilégié de la famille. Il assurera le lien par le carnet de liaison et les appels téléphoniques pour établir la communication et la confiance. Des échanges avec la famille, l'enfant et des points réguliers sont formalisés en équipe transdisciplinaire durant les premiers mois.

Une rencontre avec la famille est programmée dans le courant du premier mois afin de signer le contrat de séjour ou le Document individuel de prise en charge. Elle a également pour objectifs de recueillir les « premières impressions » de l'enfant et de la famille et répondre aux questions éventuelles.

Une réunion de mise en œuvre du projet personnalisé est programmée dans les 6 premiers mois de l'accompagnement.

4.2. Le projet d'accompagnement

La finalité de l'IME est de proposer à l'enfant et à sa famille un ensemble de moyens et services assurés par une équipe transdisciplinaire. Elle permet la détermination et la validation d'un projet

personnalisé cohérent articulant un versant éducatif, pédagogique et thérapeutique ayant pour objectifs l'acquisition d'une autonomie optimale et l'insertion sociale.

La mise en œuvre du projet d'accompagnement nécessite de comprendre d'abord les potentialités, les points forts, les besoins de l'enfant puis de définir ensemble, enfant, parents et professionnels un projet particulièrement adapté au développement de ses compétences. Etablir ensemble « **son portrait** » définit **le projet personnalisé** d'accompagnement au travers d'**objectifs** définis, réunis sur la fiche **mon projet**. L'équipe propose alors un ensemble de moyens et services assurés par l'équipe transdisciplinaire.

 Former l'ensemble des professionnels à la Valorisation des Rôles Sociaux

Les finalités de l'accompagnement se déclinent en domaine d'objectifs de développement pour l'ensemble des enfants :

- Le bien-être et l'épanouissement
- L'inclusion (sous toutes ses formes)
- L'autonomie
- La communication
- Les apprentissages cognitifs
- Les comportements adaptés

Ces domaines sont interrogés et les objectifs sont alors déterminés et évalués à échéances fixées. Afin d'améliorer l'accompagnement, nous poursuivons en permanence nos réflexions dans l'objectif de :

-  Adapter la fiche « Mon Projet » où 4 à 5 objectifs qui seront priorisés avec les enfants et évalués à échéances.
-  Etablir une procédure d'élaboration et de mise en œuvre du projet personnalisé (en respect de la directive associative)
-  Définir la notion de référent de l'enfant, ses missions et son rôle dans l'accompagnement du parcours de l'enfant.

4.2.1. L'accompagnement au quotidien

L'organisation des groupes se veut souple et selon une logique de poursuite de parcours au sein de l'IME. Elle se décline au travers de projets d'unités et de groupes assurés par l'équipe éducative. Cette organisation est interrogée à chaque rentrée scolaire afin de répondre au mieux aux besoins et aux objectifs ciblés des projets personnalisés des enfants.

Les enfants sont répartis selon leur âge et les finalités recherchées de l'accompagnement tout en favorisant la transversalité sur les activités proposées.

Ainsi, pour la rentrée de Septembre 2017, les enfants sont accueillis de la façon suivante :

- Unité « petits » composée de :
 - ✓ Deux groupes **Accueil** pour les enfants les plus jeunes et nouvellement admis
 - ✓ Deux groupes **Autonomie**
- Unité « inclusion scolaire » composée de :
 - ✓ Deux groupes (moyens et grands) bénéficiant d'une **scolarité en classe externalisée** (ouverture en sept. 17)
 - ✓ Un groupe bénéficiant d'une **scolarité partagée** en dispositif ULIS
- Unité « moyens et grands » composée de :
 - ✓ Deux groupes **Autonomie et Vie Sociale**
 - ✓ Un groupe **Accompagnement des Parcours**

- Le Petit Navire

Les groupes Accueil

Les groupes ont pour vocation d'accueillir les enfants les plus jeunes (entre 5 et 7 ans) entrants à l'IME tout au long de la première année scolaire. Il est bien souvent pour eux la première expérience avec la collectivité.

L'objectif principal est de créer un espace sécurisant et repérant pour favoriser la relation et la confiance des enfants afin de les accompagner dans les apprentissages de l'autonomie de la vie quotidienne. Ce domaine est l'axe majeur de travail de cette première année.

Les activités respectent le niveau de développement de chacun et permettent d'engager une relation avec l'enfant. Durant cette première année, les enfants sont progressivement invités à des exigences de travail.

Suite à cette année d'observation, les enfants sont orientés sur le groupe qui répondra à ses besoins et favorisera pleinement le développement de ses potentialités.

Les groupes Autonomie « Petits »

Les groupes Autonomie sont composés d'enfants de 7 à 10 ans qui, pour la plupart ont été accueillis une année au groupe accueil et dont le projet d'autonomie a été défini comme priorité : autonomie vestimentaire et à la toilette, aux repas, au niveau de la propreté, relationnelle, sociale et personnelle (communication, expressions des émotions).

Des activités diversifiées sont proposées pour aider l'enfant à s'adapter : sportives (tir à l'arc, équitation), manuelles (peinture, bricolage), l'activité cuisine, des sorties... Ses activités sont le support de travail des objectifs.

Une attention particulière est portée pour adapter l'accompagnement de l'enfant en fonction de ses capacités, de son niveau de développement tout en préservant sa fatigabilité.

Les groupes Autonomie et vie sociale

Les groupes Autonomie et vie sociale proposent un accompagnement au plus près des capacités et des besoins des enfants âgés entre 9 et 12 ans dont le projet au travers de l'ensemble des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques vise à accéder à un mieux-être psychique.

L'accompagnement est axé sur l'épanouissement personnel de l'enfant, l'adaptation des attitudes à la vie quotidienne, le développement des capacités relationnelles, l'expression du langage et l'accès aux apprentissages scolaires. Ces activités sont développées en interne mais aussi à l'extérieur avec l'inscription dans divers réseaux partenariaux au niveau culturel, artistique, sportif et de loisirs.

Le groupe parcours et accompagnement

Pour garantir une poursuite fluide de parcours des plus grands de l'IME, à savoir les jeunes de 11 à 14 ans, l'établissement met en place pour la rentrée 2017 un projet ayant pour vocation d'accompagner les préadolescents à appréhender au mieux leur inclusion dans une nouvelle structure. Ainsi les actions menées dans ce projet seront de poursuivre et développer leurs compétences autour d'activités adaptées afin de favoriser l'ouverture sur le monde extérieur, l'autonomie, la communication et la relation, en corrélation avec les acquisitions scolaires.

Pour préparer au mieux les enfants à la poursuite de leur parcours de vie vers un IME pour les adolescents, un partenariat avec l'IME de Coppinaxfort et l'IMED se construit afin de les familiariser avec un nouvel environnement et les amener au travers d'activités partagées à tester, acquérir de

nouvelles compétences par le biais d'immersion régulière. Ainsi, les jeunes et leurs parents seront sensibilisés au projet des IME ados et une admission future sera vécue plus sereinement. Ce projet peut se prolonger en soirée également pour les jeunes bénéficiant de l'internat.

L'unité inclusion scolaire

La situation géographique de l'IME offre une proximité de dispositifs de droit commun en particulier celle des écoles permettant ou facilitant une recherche d'ouverture de l'établissement en faveur de l'inclusion scolaire des enfants.

De cette opportunité, soucieux de valoriser un travail des apprentissages scolaires, de socialisation, l'IME se dote d'une unité portant la désignation de « Dispositif d'Inclusion Scolaire », comprenant :

- Un groupe d'enfants bénéficiant d'une scolarité partagée en intégration en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Les jeunes sont pour la plupart le matin en classe et l'après-midi à l'IME.
- Des classes externées à l'Ecole TRYSTRAM dans le cadre d'une convention tripartite entre l'IME, l'Education Nationale et la Ville de Dunkerque. Ainsi 2 classes de l'IME sont accueillies dans un établissement scolaire, avec du personnel de l'IME afin de favoriser l'inclusion sociale et l'inclusion scolaire des élèves. Ils bénéficient de 4 demi-journées en école et de la possibilité de déjeuner avec leurs camarades à la cantine scolaire.

Le projet d'accompagnement de l'IME est pour ces enfants plus spécifiquement tourné sur des objectifs liés au développement des compétences sociales, de communication et de maîtrise de soi.

Des activités transversales

L'ensemble des enfants bénéficient de **sport adapté** assuré par un éducateur sportif de l'IME qui proposent des activités dans l'établissement et également à l'extérieur. Ces activités sont menées collectivement (jeux de ballon, ...) ou individuellement (apprentissage du vélo, de la natation, ...). Dans le cadre de l'association sportive de l'IME (ASABV), les enfants bénéficient de journées à caractère sportives et inclusives : A chacun son rythme, Les 4 coins, ... Les jeunes sont amenés à participer à des compétitions, des événements sportifs à la dimension du département, de la région... De nombreuses activités sont également menées avec les clubs : le judo, l'équitation, le tir à l'arc...

En lien avec leur projet d'accompagnement, certains enfants bénéficient de **médiation animale**. L'animal est le motivateur au développement de la communication, à l'acquisition de comportements adaptés, des gestes du quotidien par l'apprentissage des règles de sécurité, du

respect de l'autre, des soins et l'éducation. Un partenariat privilégié avec la ferme aux ânes permet la généralisation des acquisitions à l'extérieur de l'IME et à d'autres animaux.

La médiation animale, tout comme le sport adapté, notamment au travers de la manifestation « A chacun son rythme » organisée par l'association sportive de l'IME du Banc vert sont également proposés aux enfants de l'unité Petit Navire.

Le Petit Navire

La mission principale du service est centrée sur le principe que tout enfant est d'abord un être en devenir avec toutes les perspectives possibles qui s'offrent à lui, les limites posées par le polyhandicap ne devant pas constituer des freins sur le projet de vie de l'enfant.

Les professionnels portent une réflexion sur le bien-être de l'enfant en conciliant le prendre soin et l'accompagnement dynamique en faveur de la construction de sa personnalité, du développement de sa participation aux actes de la vie quotidienne, des moyens de communication, de socialisation et de l'inclusion dans le milieu ordinaire.

Un projet d'activités partagées se décline au fil de l'année avec l'IEM Vancauwenberghe afin de familiariser l'enfant, sa famille et les professionnels des 2 établissements à nos projets respectifs puisque l'enfant peut être amené à être accompagné par l'une ou l'autre des équipes selon son projet personnalisé tout au long de son parcours entre 3 et 12 ans.

4.2.2. L'accompagnement à l'internat

Une vingtaine d'enfants sont accueillis à l'internat pour répondre à une demande de soutien de la famille dans le cadre du développement des potentialités de l'enfant ou de répit familial, ou parfois pour le préserver d'un contexte familial difficile.

L'internat structure ses espaces de vie autour de 3 groupes afin de respecter à la fois les besoins d'intimité (1 groupe « Filles ») et d'apporter une dynamique d'accompagnement et de réponses adaptées à des besoins identifiés : 1 groupe « Moyens » et 1 groupe « Sortants ». Au-delà de ses repérages structurels, les activités éducatives sont menées de façon transversale.

Les modalités d'accueil sont définies en concertation avec le jeune, sa famille lors d'un entretien avec le directeur de l'établissement.

Le projet d'accompagnement se prolonge selon les objectifs fixés au projet personnalisé en mobilisant des moyens différents et en ciblant principalement les acquisitions des actes de la vie quotidienne, la vie en collectivité et l'inclusion sociale au travers d'activités en centre social, en clubs sportifs et/ou culturels les mercredis après-midi et en soirée. La communication, les relais sont organisés afin de maintenir le lien avec la famille par des actions mises en place ponctuellement et que nous souhaitons élargir :

- 🌈 Développer les rencontres avec les familles autour de préoccupations partagées : « café parents »
- 🌈 Développer des réponses alternatives : l'internat à domicile
- 🌈 Apporter une réponse de territoire en partenariat avec les services sociaux

L'ensemble des projets de groupe et des projets personnalisés des enfants sont coordonnés par les éducateurs en étroite collaboration et en transversalité avec l'ensemble des professionnels de l'équipe transdisciplinaire.

Pour assurer la sécurité des enfants, une surveillante de nuit assure une veille active de 20h30 à 7h30 du matin. Les relais sont assurés par l'équipe par le cahier de veille. Un cadre de l'équipe de direction est d'astreinte chaque nuit. Il peut être contacté et amené à se déplacer à tout moment. *Un système de vidéosurveillance complète les dispositifs de sécurité pour garantir la sécurité des locaux, ainsi que des rondes d'une société de sécurité.*

4.2.3. La Petite Maison

L'équipe de la Petite Maison accompagne les enfants présentant une déficience intellectuelle associée à un ou plusieurs troubles repérés dans la diade autistique : déficit social et communication, intérêt obsédant et comportements répétitifs.

En lien avec l'ensemble des équipes, l'accompagnement éducatif et/ou thérapeutique est proposé en séquence individuelle ou en petits groupes à la Petite Maison ou en dehors. Ce fonctionnement permet de répondre aux besoins spécifiques d'apprentissage de l'enfant (aménagement de l'espace, du temps, aides techniques...). Celles-ci se déroulent à raison d'une à plusieurs demi-journées par semaine et visent à des apprentissages autour de la reconnaissance et l'expression des émotions, la communication verbale et/ou non verbale, les interactions sociales, la socialisation, les activités cognitives, l'autonomie, la stimulation sensorielle, le schéma corporel, la créativité, la gestion du

temps libre, la diversification alimentaire (accompagnement individuel au petit réfectoire ou au réfectoire). L'équipe pluridisciplinaire s'est dotée de divers outils spécifiques : grilles d'évaluation, grilles d'observation, protocoles... afin d'apporter un accompagnement pertinent.

Les professionnels s'attachent à ne pas « normaliser » l'enfant, mais à lui fournir les outils nécessaires à son épanouissement personnel.

Forte de ses expériences, l'équipe de l'IME du Banc Vert vise à :

- 🌈 Améliorer le processus du Projet Personnalisé dans le cadre du plan d'actions de l'auto évaluation autisme par la création d'une grille qui rassemble les différents domaines à évaluer dans l'accompagnement des jeunes TSA
- 🌈 Mener une réflexion sur l'accompagnement des enfants plus jeunes présentant des troubles autistiques
- 🌈 Etudier un Projet d'ouverture d'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)

4.2.4. L'Unité d'Enseignement

L'Unité d'Enseignement reconnaît et officialise les dispositifs de scolarisation mis en place au sein de l'établissement. Elle se formalise par la signature d'une convention entre l'Education Nationale et l'IME. Cette convention comprend le projet pédagogique (décret n°2009_378 du 2 avril 2009.).

La convention garantit le respect du droit à la scolarisation de chaque enfant, l'évaluation de ses potentialités, la mise en place d'un enseignement scolaire adapté et du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et de son suivi (ESS).

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement est élaboré par les enseignants de l'IME. Il propose aux élèves un enseignement personnalisé et différencié, orienté sur l'acquisition des savoirs de base, en référence au socle commun des connaissances et de compétences.

A l'issue des évaluations, les objectifs d'apprentissage, le temps et les modalités de scolarisation sont définis. L'enfant bénéficie d'une pédagogie adaptée sous la forme d'une scolarité soit :

- En classe à l'IME
- En classe externalisée (CLIME à l'école TRYSTRAM de Petite-Synthe)
- En classe ULIS dans le cadre d'une scolarité partagée avec une école partenaire.

L'unité d'enseignement est animée par 3 professeurs des écoles à temps plein. Nos objectifs sont :

- 🌈 Promouvoir les échanges avec les partenaires de l'Education Nationale
- 🌈 Innover des modalités d'accompagnement afin de promouvoir la réussite des scolarités partagées
- 🌈 Développer des dispositifs d'inclusion pour tous les enfants

4.2.5. Les soins et la rééducation

L'équipe médicale et paramédicale met en œuvre le projet thérapeutique de l'enfant sous la responsabilité des médecins de l'établissement, à savoir un médecin généraliste, un médecin psychiatre et plus particulièrement pour le Petit Navire, un médecin pédiatre et un médecin de rééducation fonctionnelle (en convention avec le service de rééducation pédiatrique de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote). Les médecins coordonnent les soins et les rééducations.

Les visites médicales, les échanges avec les familles et entre professionnels lors des réunions paramédicales et des services donnent les informations nécessaires à l'élaboration du projet de soins et de rééducation de l'enfant qui intègre le projet personnalisé. Les infirmières assurent le lien et les transmissions entre les professionnels de soins et éducatifs.

Les médecins assurent les visites médicales d'admission et de suivi en privilégiant la présence des parents. Ils assurent le lien avec les médecins traitants et spécialistes afin de garantir la cohérence du projet de soins. Il est garant des protocoles infirmiers.

Les infirmières effectuent les soins quotidiens : le dépistage, la prévention et l'éducation à la santé, la distribution des traitements (selon la procédure « circuit du médicament » établie), les soins courants et spécifiques (perfusions sous cutanée, branchement des alimentations entérales) et prodiguent les premiers soins en cas d'incident. Elles sont garantes des transmissions entre les équipes et les familles et gèrent le suivi du dossier médical de l'enfant.

Les infirmières élaborent la feuille d'urgence individuelle, les fiches signalétiques de sortie et les protocoles médicaux et individuels (épilepsie, ...) dont elles assurent l'information-formation des auprès des équipes.

Une convention avec une pharmacie de proximité est établie. Elle permet de garantir la qualité de service sur la livraison des médicaments et du matériel médical.

L'activité des psychologues se décline au travers de plusieurs axes de travail : les suivis psychologiques individuels, collectifs et avec les familles (parents et fratrie), les évaluations intellectuelles et la participation à l'EDAP, Equipe Diagnostic Autisme de Proximité. Les psychologues animent des groupes de parole avec les éducateurs auprès des enfants et des familles afin de favoriser leurs expressions et apporter une expertise. Elles s'inscrivent également au quotidien en soutien de l'accompagnement de l'enfant réalisé auprès des équipes.

 Développer les espaces de paroles des enfants, des familles et des fratries

Les rééducateurs proposent des séances individuelles ou collectives sur prescription médicale après bilans et évaluations dans son domaine d'expertise. L'équipe des rééducateurs de l'IME est composée de psychomotriciens, de kinésithérapeutes, d'un ergothérapeute et d'un poste d'orthophoniste.

L'ensemble des prescriptions ne pouvant être assurées (faute de disponibilités ou compétences spécifiques), des conventions de partenariats avec des praticiens libéraux principalement en orthophonie peuvent être proposées.

Des activités partagées éducateurs et rééducateurs sont privilégiées afin de favoriser les regards croisés sur le développement des potentialités des enfants.

La sophrologie vient compléter le projet de soins. Elle est assurée par une éducatrice diplômée en Sophrologie qui intervient en séance individuelle, ou collective en collaboration avec une psychologue ou un psychomotricien. Les objectifs sont d'aider le jeune à l'acquisition du schéma corporel, à l'expression des ressentis du corps et à l'expression des émotions. Ce travail permet aux enfants d'améliorer leurs performances par une meilleure qualité d'attention, de concentration et de gestion du stress, d'anticipation des situations de crise.

Au-delà de l'accompagnement au soin, à la santé, accompagner les équipes, les enfants et leur famille demeure un enjeu important dans le cadre de la mise en œuvre de soins palliatifs pour un enfant, voire jusqu'à son décès.

En ce sens, l'application du Plan Bleu est un incontournable. Ainsi constituer une cellule d'accompagnement - dont la composition est une responsabilité de Direction - engager une démarche de soutien, réflexive partagée permettra de répondre aux exigences attendues. Ainsi les décisions prises au sein de la cellule d'accompagnement permettront de poser le cadre pour

permettre de respecter les volontés, les rituels de la famille, de l'enfant, lui rendre hommage par un rituel laïc au sein de l'IME et offrir un temps commun d'expression des émotions.

4.2.6. Le service social

Le soutien social consiste à répondre aux besoins de l'enfant, de la famille et/ou des représentants légaux. Il est assuré par une assistante sociale sur rendez-vous à l'IME ou au domicile. Le soutien proposé concerne :

- L'accompagnement social personnalisé
- L'accompagnement dans les démarches administratives : MDPH, CAF, ANCV, etc...
- Le travail en lien avec les partenaires extérieurs
- La coordination des actions menées avec les partenaires sociaux en collaboration avec l'équipe de direction
- L'accompagnement de l'orientation des enfants. L'assistante sociale est force de proposition dans la recherche d'établissements et services afin de garantir une poursuite de parcours en réponse à l'expression du jeune.

Les réglementations, les droits des personnes évoluant en permanence, il est important d'en informer les familles afin qu'elles puissent les comprendre et s'en saisir.

4.2.7. Les services supports

L'accueil et la communication

L'établissement assure un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Un transfert d'appel est assuré vers l'équipe de direction d'astreinte en dehors de ces horaires du lundi au vendredi. Toutefois, un message peut être laissé sur le répondeur pendant le week-end et les fermetures pour congés.

Le hall d'accueil permet les affichages obligatoires et des actualités et informations relatives à la vie de l'établissement et de l'association.

Les dossiers des enfants (volet administratif et accompagnement, hors médical se trouvant à l'infirmerie) sont classés au secrétariat d'accueil. Ils sont accessibles par les professionnels en toute confidentialité. L'enfant et/ou sa famille peuvent avoir accès au dossier de l'enfant sur demande écrite adressée à la direction.

Afin de renforcer la confidentialité et la préservation des données de l'enfant, l'association s'est dotée d'un logiciel de gestion du dossier de « l'usager », IMAGO DU. La transition entre le dossier papier et informatisé est en cours :

- 🌈 Poursuivre le travail de structuration informatique du dossier de l'enfant afin de préparer les données au système d'information IMAGO

L'entretien des espaces de vie

L'équipe des services généraux garantit au quotidien la qualité et l'entretien des espaces de vie, des véhicules et des espaces verts.

Pour les travaux les plus importants, les services municipaux, les services techniques de l'association ou des entreprises extérieures sont sollicitées.

4.3. La poursuite du parcours de l'enfant : l'orientation

Selon l'évolution de l'enfant et de ses besoins, vers l'âge de 10 ans, nous préparons avec le jeune et sa famille la poursuite de son parcours. Cette démarche est suivie et soutenue par l'ensemble des acteurs du projet du jeune. Le projet **accompagnement des parcours** y répond particulièrement.

Des entretiens avec le jeune visent à affiner ses souhaits et déterminer avec lui son projet pour lui proposer de visiter les établissements pouvant y répondre.

Des rencontres entre les équipes sont alors mises en place afin d'assurer les transmissions et garantir une poursuite cohérente de projet.

Les parcours se poursuivent principalement sur le territoire qui dispose de 3 IME pour adolescents et d'un IEM (particulièrement pour les enfants du Petit Navire). Chacun de ces établissements présentent un projet spécifique pouvant répondre aux besoins des jeunes de 12 à 20 ans.

Les retours au domicile sont souvent un choix des familles dans l'attente d'une admission dans un établissement en Belgique pour un internat à temps plein. A contrario, pour les enfants du Petit Navire, il s'agit plutôt d'un compromis difficile lié au refus de l'internat de semaine, souvent unique proposition formulée auprès des familles par manque de structure d'accueil en semi internat sur le territoire.

Compte tenu des difficultés parfois à trouver un établissement d'accueil pour certains jeunes sur le secteur de l'adolescence, nous pouvons être amenés à poursuivre l'accompagnement au-delà de l'agrément dans l'attente de la poursuite de parcours du jeune.

En moyenne, entre 8 et 12 jeunes sortent de l'IME chaque année avec un âge moyen de 13 ans.

4.4. Le pilotage d'une équipe transdisciplinaire

L'organigramme de l'établissement¹⁶ précise les liens hiérarchiques et la répartition par services des professionnels.

Pour garantir la cohérence de l'ensemble du projet de l'établissement, le directeur exerce sa mission par délégation écrite et sous l'autorité du directeur général de l'association. Il délègue en partie ses pouvoirs de façon permanente ou temporaires aux cadres intermédiaires : directeur adjoint et chefs de service, avec qui il constitue l'équipe de direction qui supervise les missions des professionnels.

Si les décisions relèvent de la responsabilité du directeur, les différentes réunions institutionnelles permettent une sollicitation permanente des équipes et s'organisent de la façon suivante :

- Un lundi tous les 2 mois : réunion générale animée par la direction ou par des intervenants sur thématiques
- Le lundi matin : réunion d'organisation hebdomadaire transversale suivie des réunions d'unité animée par les chefs de service
- Le lundi en fin d'AM : réunion de réflexion dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité d'accompagnement.

L'équipe de l'internat se réunit le lundi de 14h00 à 15h30.

Le pôle autisme se réunit tous les lundis.

L'équipe para médicale se rencontre mensuellement en présence du médecin psychiatre et d'un membre de l'équipe de direction afin de garantir la transmission des informations.

Afin d'assurer la cohérence du projet personnalisé de l'enfant et des projets d'activités proposés, les professionnels des équipes de l'internat, du pôle autisme et de l'équipe para médicale participent selon l'ordre du jour aux réunions d'unités.

L'équipe du Petit navire qui est une équipe identifiée se réunit le jeudi de 16h30 à 18h00. Ce temps est animé par le chef de service. Le médecin pédiatre et le médecin MPR y participent régulièrement.

¹⁶ ANNEXE IV

L'équipe de direction se réunit tous les mardis. Les psychologues, l'assistante sociale, la correspondante qualité, l'économiste et les secrétaires RH et d'accueil y sont régulièrement invités selon les sujets abordés.

La finalité de l'ensemble de ces réunions est d'apporter un ajustement permanent aux organisations et aux actions des professionnels au bénéfice des enfants. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu.

5. La participation des enfants et des familles

5.1. Un lien permanent avec les familles

Le carnet de liaison entre les familles et les équipes par le biais de l'éducateur référent, les échanges téléphoniques, les rencontres sont des moyens importants pour établir la confiance avec les familles. Les professionnels sont particulièrement attentifs aux propos des enfants et des parents pour récolter des informations essentielles à la connaissance des potentialités de l'enfant et à la compréhension des difficultés rencontrées afin d'apporter l'aide et la guidance indispensables au développement de l'enfant.

Le temps de co-construction du projet personnalisé de l'enfant est un moment privilégié dans la collaboration d'accompagnement. Il permet d'écrire les objectifs fixés et de s'y impliquer ensemble.

Toutes les demandes de rencontres formulées par les familles auprès de l'ensemble des professionnels sont honorées.

5.2. La réunion « projet de groupe » parents professionnels

Cette réunion est organisée dans les semaines qui suivent la rentrée, souvent fin septembre. Les parents sont invités à rencontrer l'équipe de l'IME, l'administrateur référent de l'établissement, le président du Conseil de la Vie Sociale et du comité de parents. Une présentation de l'association, de l'établissement, des projets en cours, des professionnels de l'équipe est proposée.

Les parents sont ensuite accueillis sur le groupe de vie de leur enfant où il rencontre l'équipe éducative qui leur présente le projet spécifique qui s'y rattache et les activités proposées (d'autonomie de la vie quotidienne, d'expression, de communication, sportives, culturelles, d'animation, de séjour, etc...).

5.3. Les « Cafés Parents »

Le « Café-Parents » est un projet de rencontres entre les familles. L'objectif est de proposer un moment convivial autour d'un café pour créer un lieu d'échanges autour d'intérêts communs concernant les besoins de l'enfant. L'équipe est à l'écoute des préoccupations des familles et propose en ce sens une thématique. Les professionnels de l'internat organisent plusieurs rencontres dans l'année.

Cet environnement est porteur d'échanges, de regards croisés entre les parents sur des questionnements en lien avec l'évolution et la maturité de leur enfant. On y discute de sujets tels que l'adolescence, le quotidien, les rythmes de l'enfant, le cadre éducatif, la vie affective... Un intervenant extérieur en fonction du thème abordé peut être invité et proposer des animations spécifiques.

5.4. Les groupes d'expression menés par la psychologue et l'éducatrice

Le groupe « S'exprimer » sur les sujets de la vie affective et sexuelle réunit les jeunes pré-adolescents accueillis à l'IME. L'objectif de cet espace de parole est d'aborder l'accès à une vie affective et sexuelle la plus autonome possible pour donner une place à cette dimension essentielle de la personne.

L'accompagnement des membres du groupe s'effectue en prenant en compte la maturité psycho-affective de chacun.

La finalité de ces rencontres est d'aider le jeune à murir sa vision et ses projections dans le domaine de sa vie affective et sexuelle. Des groupes mixtes (constitués par tranche d'âge) sont fondés sur des points d'ancrage précis :

- La participation au groupe d'échange est basée sur le volontariat des enfants et avec l'accord de leurs parents.
- Rester au plus près des préoccupations des enfants

- Respecter le champ de l'intime.

Les jeunes s'expriment selon leurs souhaits. Des supports adaptés sont proposés à certains d'entre eux afin d'aborder plus facilement le sujet.

5.5. Le Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale se réunit 3 fois par année scolaire. Il est constitué de membres élus pour 3 ans : des enfants de plus de 10 ans et des parents. L'animation est assurée par le Président qui est un parent et qui propose l'ordre du jour. Le directeur, l'administrateur référent, un professionnel de l'IME sont présents et sont à l'écoute des demandes et des propositions exprimées.

Concrètement, l'éducateur présent au Conseil de Vie Social aide les enfants représentants à récolter les demandes de leurs camarades pour qu'ils puissent les présenter lors de la réunion. Ce sont le plus souvent des remarques sur la nourriture (pas assez de..., trop de ...), les activités d'animation et des demandes de matériels pour l'épanouissement quotidien (jeux pour la salle de sport, pour la cour de récréation,).

Le directeur, l'administrateur référent, le professionnel apportent les réponses aux enfants et aux parents.

5.6. Le Comité de parents

Le Comité de parents apporte des contributions importantes aux manifestations festives organisées par l'IME. Il est formé uniquement de parents et est rattaché au Comité associatif qui vient en appui sur le plan juridique.

Il a pour objectif de promouvoir la participation des familles lors des moments symboliques de la vie de l'institution en collaboration avec les professionnels. Le Comité de parents participe à l'organisation de la fête de Noël, du goûter du carnaval, de la kermesse, de manifestations sportives et d'autres animations en rapport avec les projets annuels.

Lors de ces manifestations, l'ensemble des parents sont invités. Il nous semble important de :

 Favoriser la participation de l'ensemble des familles

5.7. La mise en place d'une fiche d'expression « je suis content » / « Je ne suis pas content »

Cette fiche est initiée par la correspondant qualité site.

Cette fiche est proposée aux parents et aux enfants afin qu'ils puissent s'exprimer comme ils le souhaitent sur le quotidien à l'IME. Elle est également à disposition du jeune à l'IME qui peut être aidés par les professionnels pour retranscrire les situations où « il est content » ou « pas content ». L'objectif est de favoriser l'expression simple et directe entre les jeunes et l'équipe de direction qui lui formule une réponse avec réactivité.

6. Le travail en partenariat et en réseau

6.1. LA MDPH

Une antenne de la MDPH du Nord s'est ouverte à Dunkerque. Elle se situe au *Pôle territorial des Flandres intérieures et maritimes Zone des 3 Ponts, Site Neptune 183, rue de l'école Maternelle à DUNKERQUE*. Elle a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées ainsi que de leur famille. Elles mettent en place et organisent le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires d'évaluation, de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et de la procédure de conciliation interne.

L'assistante sociale de l'IME entretient une collaboration étroite avec la MDPH de Dunkerque et constitue les dossiers des enfants avec les familles au plus proche des attendus afin que les Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) évaluent les besoins de compensation du handicap définis en fonction du projet de vie de l'enfant et formulent à la CDAPH une synthèse des propositions correspondant aux besoins identifiés.

6.2. L'EN : L'enseignant référent

Un décret d'application de la loi a instauré la fonction de l'enseignant référent en charge du suivi du dossier de chaque élève en situation de handicap. Pour les enfants de l'IME,

- En scolarité partagée, l'enseignant référent est défini par le secteur géographique de l'école.
- En scolarité à l'IME, l'enseignant référent est Mme Christine MAURE.

L'enseignant référent organise la mise en place, le suivi et l'évaluation du Projet personnalisé de scolarisation en réunissant les équipes de suivi de scolarisation. Il assure la liaison entre les parents, les enseignants, les professionnels de l'IME et la MDPH. Les Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) formalisent les conditions d'accueil de l'élève, ses points forts, les difficultés rencontrées ainsi que les modes de compensation. L'équipe a aussi pour mission de proposer à la MDPH, les réajustements nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et la nécessité éventuelle de le faire évoluer selon les besoins de l'enfant.

6.3. La COI Enfance

La Commission d'Orientation et d'Itinéraire mise en place par les Papillons Blancs de Dunkerque réunit les principaux acteurs du territoire sur le secteur de l'enfance et de l'adolescence : l'EPSM (hôpital de jour, CMP), le CAMSP, le CMPP, l'IEM Vancauwenberghe, les IME (Les Papillons Blancs de Dunkerque/AFEJI), l'Education Nationale, et différents SESSAD du territoire. Elle permet le partage des actualités, des besoins et un croisement des listes d'attente. Les situations complexes de parcours d'un jeune sont abordées, puis traitées dans le cadre d'instances différentes sur le territoire : MODUS, Réseau Autisme, ...

6.4. L'EDAP

Les Equipes Diagnostic Autisme de Proximité sont dans la Région Nord Pas de Calais un élément clé du triptyque repérage – diagnostic – prise en charge précoce, promu par le plan autisme. La volonté, soutenue par l'ARS, est de mailler la région d'équipes constituées à partir des compétences présentes sur les territoires. Sur Dunkerque, des professionnels de l'IME du Banc Vert sont impliqués et s'associent avec des collègues de l'Hôpital de jour et du CAMSP de Dunkerque. L'objectif est la réalisation d'évaluations diagnostiques de l'autisme et autres TED conformes aux pratiques recommandées (HAS, 2005), en articulation avec le Centre Ressources Autisme.

6.5. Le réseau neurodeV

Le réseau neurodeV est un groupement qui réunit des établissements de santé, des établissements médico-sociaux (l'IME du Banc Vert), des associations (Les Papillons Blancs de Dunkerque) et les professionnels de santé (installés en libéral). Les professionnels du réseau sont des professionnels

concernés par les soins et l'accompagnement des troubles du neuro développement chez l'enfant. A ce titre, l'IME du Banc Vert bénéficie d'une convention avec le réseau pour l'accompagnement de la prise en charge de l'épilepsie de l'enfant avec mise en œuvre de protocoles individualisés.

6.6. Les services sociaux

Les services sociaux demeurent un appui au profit de l'accompagnement de l'enfant à l'IME. Mandatés par les Services d'Aide à l'Enfance ou par les services de Justice, les services sociaux investissent davantage la sphère familiale gravitant autour de l'enfant. Notre collaboration permet d'apporter des propositions et des réponses complémentaires au projet personnalisé du jeune en tenant compte de l'expertise des professionnels de l'IME sur les spécificités de l'enfant.

6.7. Les services de la mairie

Acteur majeur des politiques de proximité engagées sur notre agglomération, les collaborations menées auprès des services de la Mairie nous permettent de saisir des leviers nécessaires à la réussite de projets à dimension inclusive. A titre d'illustration,

- Les enfants scolarisés en Classe externalisée bénéficient de la restauration scolaire avec leurs camarades.
- D'autres sont accueillis dans des clubs sportifs dans le cadre du Sport Pass.
- De nombreuses conventions offrent la possibilité aux professionnels de l'IME de mener des activités dans les salles de sport du dunkerquois, de bénéficier de créneaux de piscine réservés (piscines de Dunkerque, de Leffrinckoucke).

Cette coopération permet également de mettre en valeur l'atelier « Théâtre » de l'IME créé en 1991 par un partenariat avec le Bateau Feu de Dunkerque. Cette collaboration offre l'opportunité aux enfants de profiter de spectacles, de travailler avec un metteur en scène et se produire sur une scène nationale. Les objectifs sont restés la socialisation, l'écoute, la concentration, l'expression et la créativité. La finalité étant que les enfants s'épanouissent et trouvent un moyen de s'affirmer et de valoriser leur travail en se produisant sur scène.

6.8. L'IME du banc Vert et les innovations technologiques

L'association des Papillons blancs de Dunkerque souhaitent favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication au service des personnes accompagnées dans ses établissements. C'est en ce sens que l'IME soutient des actions comme celles décrites ci-après.

- Le projet Communication :

L'objectif ce de projet est d'améliorer le mode de communication pour une meilleure prise en compte des besoins de la personne en situation de handicap. Initié dans un premier temps par une collaboration auprès d'une société privée, ce projet vise à mettre à disposition des tablettes numériques équipées de logiciels de communication et de stimulation pouvant être développés à mesure des besoins identifiés.

- Le projet LEKA

LEKA est un projet expérimental. Initié depuis la rentrée de septembre 2017 en collaboration avec une Start Up du même nom, accompagné et financé par des organismes extérieurs dans son développement, LEKA, petit robot sphérique et interactif, vibrant, roulant est conçu pour être en interaction avec des enfants présentant des troubles autistiques. Piloté par un professionnel formé, le robot émet des sons et lumières de couleurs pour interagir avec les enfants. L'IME pourrait ensuite se doter de ce robot dans le cadre de pratiques professionnelles innovantes. D'autres enfants pourraient alors en tirer pleinement profit

7. L'IME du banc Vert tourné vers l'avenir

Les réflexions issues de l'écriture de ce projet d'établissement nous ont permis de mettre en relief plusieurs points :

- La diminution des demandes d'accompagnement pour les enfants en situation de poly handicap.
- L'évolution des profils des enfants qui associent aujourd'hui la déficience intellectuelle à des troubles multiples. Nous découvrons les notions de **multi handicap** et de **pluri handicap**.

- Les difficultés rencontrées par les parents et les assistantes familiales face aux manifestations comportementales des enfants avec **la nécessité d'un soutien et de répit pour prévenir les ruptures familiales.**
- L'augmentation des demandes d'admission à l'IME du Banc Vert **d'enfants de 3 à 6/7 ans présentant des troubles majeurs des adaptations sociales** excluant une scolarisation « ordinaire ».
- L'identification de rupture de parcours pour les enfants de plus de 5 ans (à la sortie du CAMSP et de l'hôpital de jour) en lien avec **un temps d'attente pour une admission à l'IME pouvant atteindre 24 mois.**

Les perspectives d'évolution du projet de l'IME du Banc Vert intègrent donc pleinement ces constats en y associant l'identification des attendus du Projet Associatif Global, les attentes des enfants et des familles et les besoins du territoire.

Elles sont abordées au travers de 5 projets phares à mettre en œuvre dans les années à venir :

7.1. Garantir un projet personnalisé basé sur l'autodétermination de l'enfant

La notion d'autodétermination est de plus en plus favorisée dans l'accompagnement des enfants. C'est permettre à l'enfant de se connaître, savoir ses forces et ses faiblesses, résoudre des problèmes, et procéder avec autonomie en fonction de ses choix et de ses intérêts.

L'équipe de l'IME du Banc Vert accompagne le développement des capacités des enfants à faire des choix en ayant pleinement conscience de l'influence du milieu familial et éducatif. En effet, c'est durant la période de l'enfance que les apprentissages sont les plus significatifs. Ce sont par conséquent les parents, les éducateurs, les enseignants qui vont offrir les occasions à l'enfant de faire des choix, en leur fournissant les outils nécessaires et en les aidant à identifier les situations dangereuses, les règles à respecter : « On ne peut pas tout faire, n'importe quand, n'importe comment et c'est le cas pour tout le monde ! ».

Pour exemple, pour un enfant, c'est choisir un vêtement le matin, une activité (parmi celles qui répondent aux objectifs du projet personnalisé), ... C'est exprimer ce qui est le plus important de savoir-faire... de pouvoir faire pour lui.

Les actions menées sont donc :

- Lancer une réflexion sur le projet personnalisé (2018) considéré comme la référence de tout accompagnement pour l'enfant, sa famille et les équipes

- Définir les chantiers en s'appuyant sur les points forts de l'équipe de l'IME du Banc Vert, les résultats des Audit PP 17 et 18 et la directive associative (1er trimestre 19)
- Prioriser les réflexions et les actions à mettre en œuvre sur les 2 années à venir pour garantir une expression et des choix pour tous les enfants (adaptation des supports d'expression, de communication, ...)
- Poursuivre les formations sur la Valorisation des Rôles Sociaux et l'autodétermination (2019/2020)

7.2. Favoriser l'inclusion des enfants dans un parcours de scolarisation

La capacité d'apprendre et de progresser est une évidence pour tous les enfants à la condition de répondre à leurs besoins éducatifs particuliers.

En ce sens, l'équipe de l'IME du Banc Vert développe des collaborations de proximité en soutien de scolarité partagée et la mise en place de classes externées au plus proche des lieux de vie des enfants. Ces dispositifs de scolarité adaptée au développement des potentialités de l'enfant visent à garantir la réussite pour tous par l'apport de l'expertise de nos équipes dans les écoles.

Le projet d'accompagnement de l'IME se décline alors le plus tôt possible, dans l'environnement de vie de l'enfant et dès la première scolarisation.

L'objectif aujourd'hui est donc d'étendre les dispositifs de classes externées au bénéfice de l'ensemble des enfants déficients intellectuels, pour certains autistes ou polyhandicapés.

Nos actions sont donc :

- De nous saisir des opportunités liées au 4^{ème} Plan Autisme pour soutenir un projet d'ouverture d'une Unité d'Enseignement en Maternelle pour les enfants de 3 à 6/7 ans en proximité de l'IME (septembre 2020).
- De maintenir et soutenir la scolarité en milieu ordinaire par la mise en place de scolarité partagée lors de l'admission de l'enfant à l'IME
- De conforter le projet de la CLIME (classes externées) mis en œuvre en septembre 2017 et augmenter le nombre d'enfants pouvant en bénéficier

7.3. Faciliter et sécuriser le parcours du jeune vers l'adolescence

L'adolescence est une période de bouleversements physiques, psychiques et relationnels pour le jeune lui-même, mais aussi pour ses proches, en particulier sa famille mais aussi les professionnels qui l'entourent. L'adolescence soulève de nombreux questionnements pour les jeunes en situation de handicap qui souhaitent prendre leur envol. Elle demande des compétences spécifiques partagées afin de prévenir les situations de crises et de rupture de parcours.

Cette période est d'autant plus à considérer car le jeune aujourd'hui détermine son projet.

Les équipes doivent donc être en capacité d'innover afin d'accompagner l'adolescent dans ses choix exprimés et ses envies : *rien n'est programmé au préalable.*

L'essentiel est donc de rassurer ses parents et de préparer son milieu à l'accueillir avec ses besoins spéciaux afin de prévenir toute rupture de développement de ses potentialités et de son parcours.

Nos actions sont donc :

- De repérer les situations « à risques » des enfants et des adolescents
- De favoriser l'adoption de comportements de prévention en santé affective et sexuelle dès le plus jeune âge par la mise en place d'atelier et de groupe d'expression au sein de l'IME (formation spécifique de professionnels) et d'une collaboration avec le secteur pédopsychiatrique
- De soutenir et développer la mise en place de différents projets « passerelle ». Ces projets permettent aux jeunes de 11 à 14 ans des IME du Banc Vert, de Rosendaël et du SESSAD de bénéficier d'immersion à l'IME de Coppenaxfort, à l'IMED et à l'IME de Gravelines durant l'année scolaire qui précède leur orientation afin d'exprimer un choix éclairé sur leur devenir et identifier avec les équipes les conditions de faisabilité.
- D'étudier l'opportunité de créer un dispositif d'accompagnement souple, adapté, partagé entre les 4 IME et le SESSAD pour les jeunes de 11 à 14 ans (valorisation des compétences des pairs et des expertises des équipes).

7.4. Développer l'accompagnement à domicile dans une dynamique de projet « IME hors les murs »

En cohérence avec l'ambition d'un projet personnalisé partagé, enfant-famille-professionnels, l'équipe de l'IME du Banc Vert développe des interventions à domicile privilégiant l'autonomie et le maintien de l'enfant dans son milieu de vie ordinaire.

Ce projet d'«IME hors les murs » s'inscrit dans un objectif de prévention des ruptures de parcours de vie des enfants au sein de leur famille ou famille d'accueil parfois en grande difficulté face aux troubles spécifiques liés à la déficience intellectuelle. La mise en place de rencontres régulières au domicile et en complémentarité avec l'accompagnement de l'enfant au quotidien au sein de l'IME permettra aux enfants de rester le plus possible dans leur « chez soi ».

S'animant d'une réflexion partagée auprès de partenaires identifiés du territoire, notamment la Direction Territoriale, ces nouvelles modalités d'accompagnement nous offre également l'opportunité d'aborder la transformation de l'offre médico-sociale au regard de la démarche nationale d'une « Réponse Accompagnée Pour Tous » au profit de modalités d'accompagnement « à la carte ».

Nos actions sont donc :

- D'expérimenter l'accompagnement à domicile dans un objectif de développement de l'autonomie pour les enfants bénéficiant de l'internat et du Pôle autisme et d'en évaluer les bénéfices, les conditions de faisabilité et de réussite (2019)
- De développer un partenariat de proximité avec la direction enfance et famille pour un partage d'expérience et un accompagnement partagé (2020)
- De développer les compétences de l'équipe par une formation sur les spécificités de l'accompagnement à domicile (fin 2019/ 2020)

7.5. Accueillir les enfants plus jeunes présentant des troubles du spectre autistique, et/ou en situation de multi handicap

L'école maternelle sera pour tous obligatoire dès 3 ans en septembre 2019. Cette ambition est en lien avec *une recherche d'atténuation des inégalités,..., les années à la maternelle*

*étant celles où se créent les affects, l'attachement, la socialisation*¹⁷ . En ce sens, l'IME du Banc Vert s'engage dans un projet d'ouverture d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autiste.

En complément d'une aide à la scolarité, l'accompagnement des soins et le soutien des parents est essentiel au développement de l'enfant.

En s'appuyant sur l'expertise de l'équipe de l'IME du Banc Vert et tout particulièrement du Petit Navire qui accueille des enfants dès 3 ans depuis de nombreuses années, ce projet accompagnera l'évolution de la notion du polyhandicap vers la reconnaissance des situations du multi handicap et du pluri handicap qui restent sans solution aujourd'hui.

Notre ambition est de répondre aux situations critiques d'enfants qui ne peuvent être scolarisés sans un étayage médico-social et de prévenir les ruptures de parcours à la sortie de l'hôpital de jour et du CAMSP dans l'attente d'une admission à l'IME.

Nos actions sont donc :

- D'actualiser le projet du Petit Navire (2019 et 2020)
- De réaliser une évaluation de la Petite Maison (pôle autisme) dans son fonctionnement, ses objectifs et ses réponses aux attendus des enfants, des familles, des professionnels et des partenaires de territoire (2019)
- De mener une réflexion partagée avec le secteur de pédopsychiatrie, et l'ensemble des établissements et services de la petite enfance afin de garantir un accompagnement optimal

¹⁷ Discours de Emmanuel Macron le 27 mars 2018 à l'occasion des Assises de l'école maternelle,

CONCLUSION

Conforté par la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IME du Banc Vert fonde sa légitimité dans le développement des compétences sociales permettant de favoriser l'inclusion sociale des enfants et jeunes adolescents.

S'appuyant pleinement sur le Projet Associatif Global actuel, le projet d'établissement témoigne de la poursuite de l'ouverture de l'établissement dans son environnement et de l'adaptation de son offre de service selon les besoins des enfants et des réponses attendues sur le territoire. Il présente l'expérience, l'expertise de l'équipe et les projets engagés.

Au travers des perspectives affichées, l'IME élargit ses collaborations avec l'ensemble des partenaires de l'enfance sur le territoire : l'Education Nationale, les structures d'accès aux droits communs en faveur d'un parcours de vie individualisé et sans rupture pour l'enfant et sa famille.

L'IME développe une culture du « faire ensemble » et du « vivre ensemble ».

Un projet d'établissement est donc à interroger en permanence. A ce titre, un comité de pilotage sera mis en place annuellement dans le cadre de la démarche qualité en lien avec le Conseil de Vie Sociale afin de garantir son actualisation.

Les évolutions de l'IME du Banc Vert seront intégrées dans les réflexions du projet de l'IME de Rosendaël actuellement en cours de ré écriture. La transversalité et la complémentarité y seront pleinement développées.

GLOSSAIRE

ANESM : Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-Sociale

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque

DAPH : Directrice de l'accompagnement de la personne handicapée

EMS : Etablissement Médico-Social

EN : Education Nationale

EPE : Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation

EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

HMZ : Hôpital Maritime de Zuydcoote

IME : Institut Médico Educatif

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

MPR : Médecine Physique et de Réadaptation

NEURODEV : Réseau troubles du NEURO-DEveloppement

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

SSR : Service de Suite et de Réadaptation

TED : Trouble Envahissant du Développement

TSA : Troubles du Spectre Autistique

UE : Unité d'Enseignement

ULIS : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

ANNEXES

ANNEXE I



Décision de renouvellement d'autorisation de l'IME (Institut Médico-Educatif) le « Banc vert » à Dunkerque, géré par l'APEI de Dunkerque

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L312-8, L313-1 à L313-5, D312-195 à D312-206, et son annexe 3-10 ; ainsi que les articles D312-11 à D312-40 du même code ;

Vu la loi du 2 janvier 2002 et notamment son article 80 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret en date du 10 novembre 2016 portant nomination de Mme Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la décision en date du 1^{er} février 2017 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS en date du 31 décembre 2011 relatif au schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) du projet régional de santé (PRS) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS en date du 10 décembre 2015 relatif au programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du PRS du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 1993 autorisant l'agrément de l'IME du « Banc vert » à Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2002 portant la capacité de l'IME du « Banc vert » à 77 places ;

Vu le rapport d'évaluation réceptionné à l'Agence Régionale de Santé le 31 octobre 2014 ;

Considérant que les résultats de l'évaluation externe sont satisfaisants au regard de l'accompagnement des résidents ou usagers ;

Considérant que l'établissement s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations.

Décide

Article 1 :

Le renouvellement de l'autorisation de l'IME le « Banc vert » à Dunkerque, géré par l'APEI – Les Papillons Blancs – de Dunkerque est accordé à compter du 3 janvier 2017.

Article 2 :

La capacité totale de l'IME du « Banc vert » est de 77 places, réparties de la manière suivante :

- 41 places pour des enfants âgés de 5 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés,
- 24 places pour enfants âgés de 5 à 14 ans présentant des troubles du spectre autistique,
- 12 places pour enfants âgés de 3 à 12 ans présentant un polyhandicap en semi-internat.

Pour les enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle ou troubles du spectre autistique, la répartition des places en internat et semi-internat se fait en fonction de leurs besoins, soit :

- 44 places de semi-internat,
- 21 places d'internat.

Cette capacité est répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

N° FINESS juridique : 590800215

N° FINESS géographique : 590784161.

Article 3 :

Conformément à l'article L313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée au 5^e alinéa de l'article L312-8 du même code.

Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 5 :

La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception au représentant légal de l'IME le « Banc vert » : APEI - Les Papillons Blancs de Dunkerque et sa Région rue Galilée - P.A. de l'Etoile 59760 Grande-Synthe.

Article 6 :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 7 :

La Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Flandre, Dunkerque et Armentières,
- Monsieur le Maire de Dunkerque,
- Monsieur le Directeur de la MDPH du Nord.

A Lille, le

03 MAI 2017

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

2/2

Pour la Directrice Générale et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

Monique WASSELIN

ANNEXE III

Secteur Enfance					
IME du Banc Vert					
01-Direction	Actualisation / Suivi du projet d'établissement	04-Présentation en CA pour validation	A : 0 %	T : 17 %	
		02-Consultation du CE pour avis	A : 50 %		
		03-Consultation du CVS pour avis	A : 0 %		
	Mise en place d'une cellule de Veille	Actualisation Procédure Lutte contre les maltraitances	A : 0 %	T : 0 %	
		réunion de réflexion sur l'instance à mettre en place	A : 0 %		
	MAJ Fiche Processus Direction			T : 0 %	
02-Amélioration continue	Mise à jour Documentaire			T : 100 %	PA : 63 %
	Mise à jour des Outils 2002	MAJ LA	A : 50 %	T : 17 %	
		MAJ RF	A : 0 %		
		Rédaction PE en FALC	A : 0 %		
	Actions suite à Audit dysfonctionnement du 5/10/2018	Procédure à revoir avec appui Directive de Juin 18	A : 0 %	T : 0 %	
	Effectuer régulièrement des enquêtes de satisfaction	Auprès des enfants	A : 100 %	T : 100 %	
		Auprès des familles	A : 100 %		
		évaluation du fonctionnement et de la mission du Pôle Autisme	A : 100 %		
03-Recherche et développement	Perspectives issues du Projet d'Etablissement	Développer les réponses alternatives auprès de l'internat	A : 0 %	T : 0 %	PA : 25 %
		Renforcer les accompagnements des poursuites de parcours 12-14	A : 0 %		
		Questionner l'évolution du Petit Navire au regard du besoin du Territoire	A : 0 %		
	Renforcer les partenaires EN	Développer un projet de classe maternelle TSA	A : 0 %	T : 17 %	
		Accompagner les professionnels de l'éducation nationale à intégrer notre public (sensibilisation,	A : 0 %		
		Développer Les classes externalisées	A : 50 %		

Secteur Enfance

IME du Banc Vert

04-Admission	Processus Admission Internat	Rédiger en équipe la Procédure	A : 0 %	T : 0 %	PA : 25 %
	Révision du Processu d'admission via Imago DU	Révision du Processus Admission	A : 50 %	T : 50 %	
05-Projet personnalisé	Actions suite à l'audit PP du 04/10/2018 et au contrôle PP du 14/08/2018	Mener une réflexion partagée sur l'existant et	A : 50 %	T : 17 %	PA : 17 %
		Mener une réflexion sur l'amélioration portant sur	A : 0 %		
		Rédiger une Procédure en lien avec la Directive PP	A : 0 %		
	Amélioration du processus PP dans le cadre du plan d'actions de l'auto évaluation autisme	Créer une grille qui rassemble les différents	A : 0 %	T : 0 %	
	Mise en place d'une enquête de satisfaction concernant le PP	Validation Trame	A : 0 %	T : 0 %	
06-Santé	Formation / sensibilisation fin de vie décès auprès des professionnels			T : 50 %	PA : 25 %
	Sécuriser les transmission d'information de Niveau 1 & 2	Formation Imago DU	A : 0 %	T : 0 %	
08-Inclusion-Participation	Actions à mettre en place suite à l'audit des outils de la Loi 2002-2	02 - Actualisation du règlement de	A : 83 %		
		03 - Actualisation du livret d'accueil	A : 50 %		
		00 - Projet d'établissement	A : 50 %		
		04 - Election des membres du conseil de la	A : 50 %		
	Assurer la participation d'enfants à chaque commission menus			T : 0 %	
	Développer les rencontres avec les familles autour de préoccupations partagées	Développer les espaces de paroles des enfants,	A : 0 %	T : 17 %	
		Développer les rencontres « café	A : 50 %		
Organiser des rencontres collectives afin		A : 0 %			

Secteur Enfance

IME du Banc Vert

09-Scolarisation-Formation	Intégrer le projet de scolarisation au projet personnalisé			T : 0 %	
	Projet d'ouverture Classe maternelle TSA			T : 0 %	
	Promouvoir les échanges avec les partenaires de l'Education nationale			T : 0 %	
	Innover des modalités d'accompagnement afin de promouvoir la réussite des scolarités partagées			T : 50 %	
10-Sortie-Réorientation	MAJ PROCESSUS			T : 0 %	PA : 0 %
	Actualiser la procédure	Accompagner l'engagement des familles dans les démarches d'orientation de leur enfant	A : 0 %	T : 0 %	
		Mettre en place "un service de suite" pour permettre un suivi de l'enfant 3 ans après sa sortie	A : 0 %		
	Développer les activités transversales avec les établissements ado			T : 0 %	
	Développer les immersions en milieu ordinaire			T : 0 %	
11-Maintenance-Travaux-Sécurité	Instruction gestion des contrôles légaux			T : 100 %	PA : 50 %
	Mettre en un un imprimé PDP			T : 100 %	
	Exercices incendie et école à Feu 2 fois par an			T : 50 %	
	Plan Vigie Pirate	Exercice de confinement	A : 0 %	T : 0 %	
	Créer un registre global de sorties/Entrées Enfants-Professionnels- Visiteurs			T : 0 %	

Secteur Enfance

IME du Banc Vert

12-Ressources humaines	Mise en place d'un organigramme avec photos	1/Établir un courrier dans la fiche de paie	A : 100 %	T : 100 %	PA : 44 %	
		2/recueil de photos	A : 100 %			
		3/mise en en forme de l'organigramme	A : 100 %			
	Suivi des formations	Mise en place d'une évaluation à soumettre à chaque salarié	A : 50 %	T : 50 %		
	Formations et supervision dans le cadre du plan d'actions de l'auto évaluation autisme	Formation à l'ADOS 2	A : 50 %	T : 50 %		
		Formation au PECS niveau 1 et 2	A : 50 %			
		Former l'équipe à l'évaluation de la communication avec le comvoor afin de développer des outils adaptés aux enfants	A : 50 %			
		Formation au Makaton	A : 50 %			
		Former l'équipe à l'analyse fonctionnelle des comportements problèmes	A : 50 %			
		Former l'équipe à l'évaluation sensorielle pour enrichir les évaluations et l'accompagnement	A : 50 %			
		Supervision DENVER	A : 50 %			
		Supervision Learn enjoy	A : 50 %			
	définir un Co pilote de Processus			T : 50 %		
	Document unique d'évaluation des risques professionnels			T : 50 %		
	Formation à la VRS (valorisation des rôles sociaux)	Former l'ensemble des salariés à la VRS	A : 50 %	T : 50 %		
	MAJ AT			T : 50 %		
	Procédure Appel du Samu et évacuation			T : 0 %		
	Procédure liée à l'accueil du nouveau salarié	Établir un relevé de remise de l'ensemble des documents pour tous nouveaux salariés	A : 0 %	T : 0 %		
		Mettre en oeuvre une instruction Sécurité Qualité Bienêtre	A : 0 %			
		Procédure Entretien de suivi de Période d'Essai	A : 0 %			

Secteur Enfance

IME du Banc Vert

15-Communication	Formation au FALC	Intégrer des salariés aux formation IE	A : 0 %	T : 33 %	PA : 50 %
		Sensibiliser le Personnel lors des réunions Générales	A : 50 %		
		Adapter en Facile à lire et à comprendre les différents documents à destination des enfants et des familles	A : 50 %		
16-Système d'information	Développement d'une communication transversale et coordonnée			T : 50 %	PA : 50 %
		Déploiement IMAGO DEU			
		01 - Saisie des dossiers administratifs des personnes accompagnées par l'établissement	A : 100 %	T : 50 %	
		02. journal de bord planning	A : 50 %		
		03. présence /absence	A : 0 %		
17-Transport	Optimiser les transports afin de répondre aux spécificités des enfants	Réduire les temps de transport	A : 0 %	T : 0 %	PA : 0 %
	Procédure associative	Réflexion inter établissement	A : 0 %	T : 0 %	
19-Hébergement	Exercices incendie	Définir un calendrier	A : 100 %	T : 100 %	PA : 33 %
	Ré écriture / révision du processus Hébergement	Mise à jour des Fiches Signalétiques	A : 0 %	T : 0 %	
	Développer les réunions parents	Définir un calendrier annuel de rencontre	A : 0 %	T : 0 %	

